

Garantie

Avertissement : Les limiteurs Preventec ne peuvent être installés que par des installateurs reconnus par la société Preventec.

Preventec garantit 2 ans tous ses produits (à compter de la date de facturation du produit) ou 5 ans en cas de souscription au contrat d'extension de garantie. Elle couvre les pièces et la main d'œuvre.

Exclusion : La présente garantie contractuelle ne s'applique pas en cas de modification du produit, en cas de non-respect de la procédure de pose ou d'utilisation (notice), en cas de surtension réseau ou en cas de projection de liquide sur l'appareil.

Extension de garantie

Preventec vous offre la possibilité de porter la garantie contractuelle à 5 ans pièces et main d'œuvre (2ans + 3 ans payant). Cette extension peut être souscrite après l'achat de votre appareil et ce pendant une période de 1 mois à partir de la date de facturation du produit.

- Services compris : Pièces, main d'œuvre et retour après réparation par transporteur.
- Lieu d'intervention : Retour au S.A.V. Preventec
- Réexpédition du produit réparé ou échangé en express par transport
- Durée totale de contrat : 3 ans
- Délai de réparation : 48 heures à réception du produit avec le remplacement des pièces ou échange en cas d'immobilisation supérieure à 72 heures.